

Conditions de participation aux stages d'été 2020 de Temps Danses Urbaines

Protocole

Ce document est susceptible de modification à tout moment suivant l'évolution de la situation sanitaire.

Vous consultez la version 1 (23 juin 2020)

Mesures générales :

- 1) Les enfants doivent rester à domicile et ne peuvent pas fréquenter le stage s'ils sont malades ou s'ils présentent :
 - Au moins un des symptômes majeurs suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire, douleurs thoraciques, perte de goût ou d'odorat.
 - Au moins deux des symptômes mineurs suivants : fatigue, rhinite, maux de gorge, diarrhée, maux de tête, perte d'appétit.
 - Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, ...)
- 2) Un enfant peut participer aux activités s'il n'a pas déclaré ces symptômes durant les 7 jours précédant la date de début.
- 3) Les parents d'enfants présentant des maladies chroniques graves ou faisant partie des groupes à risque (diabète, système immunitaire affaibli ou maladies cardiaques, pulmonaires et rénales) sont invités à consulter leur médecin traitant pour déterminer s'ils peuvent ou non fréquenter la collectivité.
- 4) En cas de suspicion de contamination l'enfant sera immédiatement écarté et les parents appelés.

Mesures organisationnelles :

- 1) L'inscription préalable des participants au stage est indispensable pour le respect des normes de sécurité sanitaires.
- 2) Un registre des coordonnées des participants sera tenu chaque semaine. Ces informations ne seront en possession que de la structure organisatrice, l'équipe d'animation et les instances de traçage compétentes le cas échéant.
- 3) L'occupation des salles sera organisée en 2 groupes de maximum 25 personnes (participants) et de maximum 50 personnes pour les 2 groupes réunis + encadrants.
- 4) L'entrée aux locaux se fera par une entrée spécifique qui sera affichée.
- 5) Accueil des élèves et des parents :
 - Accueil des parents uniquement si nécessaire
 - Un seul parent à la fois
 - Les parents sont invités à mettre un masque
 - Les parents doivent respecter les règles de distanciation.

Mesures d'hygiène

- 1) Il est obligatoire de prévoir 2 paires de baskets. 1 pour les activités à l'intérieur et 1 pour les activités en extérieures.
- 2) Nous mettrons à disposition l'équipement sanitaire minimum :
 - Savon
 - Gel hydro-alcoolique
 - Serviettes en papier ou serviettes en tissus à usage unique
 - Produits de nettoyage adapté
- 3) Les participants peuvent avoir leur propre gel et mouchoirs jetables.
- 4) Hygiène des mains :
 - Tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau et savon et/ou gel hydro-alcoolique) en entrant et ou en changeant de pièce, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, après avoir utilisé un distributeur (de boisson par exemple) et avant de quitter.
 - Chaque professeur veillera à ce que chaque enfant se lave les mains à chaque moment clé :
 - Après l'arrivée dans l'école, après un changement de local.
 - A chaque passage aux toilettes
 - Avant de quitter l'école
 - Après avoir éternué
 - Avant et après utilisation du matériel sportif
- 5) Les locaux et sanitaires seront nettoyés 2x par jour.
- 6) Les gestes barrières seront respectés :
 - Aucun contact physique tolérés exceptés pour les fratries.
 - Éternuer et tousser dans son coude.

Mesures au niveau des repas :

- 1) Le stage prévoit les repas suivants : petit déjeuner, dîner, collations et boissons.
 - Les participants ne sont pas obligés de participer à ces repas et peuvent prévoir leur nécessaire personnel.
 - Pour les participants qui souhaitent en bénéficier, ils seront achetés, préparé et servis par une seule même et unique personne durant le stage.
 - Chaque enfant apportera tout de même sa gourde avec son nom indiqué et pourra être remplie en cas de besoin.